

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-06-002

L'an deux mille vingt-trois et le 09 juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 01 juin 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE

Absents :

Mmes Emilie BOULET, Virginie SPITZ, Angélique FOUSTER

Monsieur Eric CHARRE a été élu secrétaire de séance.

Réfection de la toiture de l'école Louis Clerc

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat du marché à procédure adaptée lancé pour la réfection de la toiture de l'école Louis Clerc pour un montant de travaux estimés à 78 450 € HT.

L'insertion publicitaire a été faite sur le BOAMP N°23-55791 du 24/04/2023.

L'insertion a été faite sur le site internet de la commune le 24/04/2023.

Date de remise des offres le 31/05/2023, 17h00.

2 offres conformes ont été déposées et étudiées en commission municipale le 31/05/2023 à 18h00.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché à procédure adaptée de « réfection de la toiture de l'école Louis Clerc » à : SAS CER MAT 66800 Estavar pour un montant de 79 120,00 € HT.

DIT que les crédits sont inscrits sur l'opération d'équipement 111 du budget principal.

DIT que les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires cet été.

DONNE tous les pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération, la signature du marché et les pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire
Christian PALLARES

